

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déclaration unique d'embauche Question écrite n° 6417

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la question des formulaires URSSAF à remplir lors des embauches sur le territoire d'une zone franche urbaine (ZFU). En effet, alors que le Gouvernement est particulièrement soucieux d'alléger les démarches des chefs d'entreprise et en particulier des PME-PMI qui s'installent en ZFU, les formulaires de l'URSSAF sont extrêmement complexes et contribuent à multiplier les démarches des entrepreneurs. De plus, nombre d'entre eux, estimant que la seule déclaration unique d'embauche (DUE) suffit, se trouvent soumis à des contrôles, alors même qu'ils sont de bonne foi. S'il est tout à fait compréhensible que l'État s'assure de la bonne application de la loi concernant le recrutement d'un tiers de résidents sur la ZFU par les entreprises qui s'y implantent, peut-être serait-il nécessaire de réduire le nombre de formulaires et de faire cocher une case spécifique de la DUE, lorsque l'embauche s'effectue en ZFU. La direction nationale de l'URSSAF a, d'ores et déjà, proposé des tolérances, mais il lui demande s'il compte prendre une position de façon immédiate sur cette question.

Données clés

Auteur: M. Yvan Lachaud

Circonscription: Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6417

Rubrique: Entreprises

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique **Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6043 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)